



Traité Sanhedrin

Michna 3 - Chapitre 7

מצות הנהרגין: היו מתייצין את ראשו בסיף, כדרך שהמלכות עשו. רבי יהודה אומר, ניול הוא זה; אלא מניחין את ראשו על הсадן, וקוצץ בקופיס. אמרו לו, אין מיתה מנולת מזו. מצות הנחנakin: היו משקעים אותו בצלב עד ארכובותיו; ונותניין סודרין קשה לתוך הרכה, וכורר על צווארו, זה מושך אליו, וזה מושך אליו, עד שנפשו יוצא.

Voici la procédure d'exécution de ceux qui étaient condamnés à être décapités. On lui tranchait la tête avec un glaive, comme fait le gouvernement de l'empire [romain]. Rabbi Yehouda dit : c'est une méthode infamante. Mais le condamné avait la tête posée sur un billot et lui fendait la tête d'un coup de hache. On lui a dit : mais il n'y a pas de mort plus infamante.

Voici la procédure d'exécution de ceux qui sont condamnés à la strangulation. On enfonce le condamné dans du fumier jusqu'aux genoux, et on met un tissu épais dans un tissu plus souple qu'on enroule autour du cou. L'un [des témoins de l'accusation] tire à lui d'un côté et l'autre tire à lui de l'autre côté jusqu'à ce que mort s'en suive.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions